

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-8

Séance du 13 mars 2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, articles 33 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 février 2023,

Vu la reprise anticipée des résultats à laquelle il a été procédé,

Vu le budget primitif 2023 proposé au vote du Conseil d'Administration,

Le bureau ayant examiné le dossier,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 - ADOpte le budget primitif 2023 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- 1 690 000 € en section de fonctionnement
- 699 000 € en section d'investissement

ARTICLE 2 - DIT que les crédits sont votés au niveau du chapitre.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-9

Séance du 13 Mars 2023

OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DES CENTRES DE GESTION

Considérant que l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion œuvre à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien par un ensemble d'actions permettant à la fois une harmonisation et une mutualisation des pratiques de l'ensemble des centres de gestion,

Que la mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion et d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques en résultant nécessitent le recours aux aides financières externes et qu'il est utile de soutenir ainsi l'action de cette association au bénéfice des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,

Vu la demande d'attribution d'une subvention formulée par l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion,

Vu la proposition du Président de reconduire le montant octroyé lors de l'exercice précédent,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – DECIDE d'attribuer à l'Association Nationale Des Directeurs des Centres De Gestion une subvention annuelle d'un montant de 300 euros pour l'année 2023.

ARTICLE 2 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président



Xavier ELBAZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-10

Séance du 13 Mars 2023

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AUX APPLICATIONS DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION POUR LES ANNEES 2023-2024

Vu l'arrêté interministériel n°TERB2104983A du 3 mars 2021 approuvant la convention constitutive du Groupement précisant les missions du GIP informatique des Centres de Gestion,

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des Centres de Gestion a été créé pour rassembler l'ensemble des Centres de Gestion et proposer des outils performants et spécifiques à l'action des Centres de Gestion,

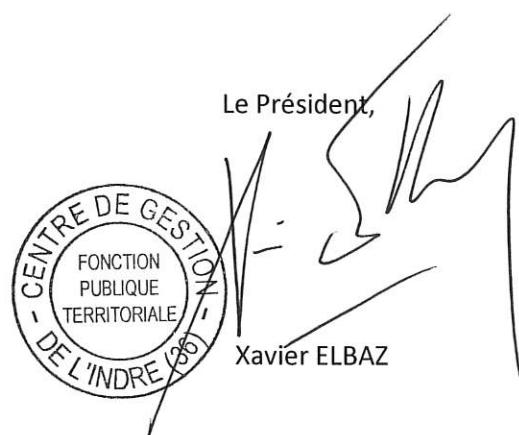
Que la convention d'adhésion aux applications du groupement d'intérêt public informatique des Centres de Gestion pour les années 2023-2024 a pour objet de définir les conditions d'adhésion de chaque Centre de Gestion souhaitant utiliser volontairement les applications proposées par le GIP informatique des Centres de Gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2019 approuvant la convention d'adhésion aux applications du groupement d'intérêt public informatique des Centres de Gestion,

Vu le projet de convention, ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion aux applications du groupement d'intérêt public informatique des Centres de Gestion pour les années 2023-2024 pour les logiciels relatifs à la gestion des concours et de la bourse de l'emploi.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-11

Séance du 13 Mars 2023

OBJET : CONVENTION DE PILOTAGE DES DOSSIERS DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-1 et suivants et L.827-1 et suivants,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire,

Vu l'Ordonnance n°2021-1474 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 30 novembre 2021 approuvant le principe de la mutualisation des procédures à mener avec les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher, pour la signature de la convention de participation en santé et prévoyance, et la convention de mutualisation signée à cet effet, notamment pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage,

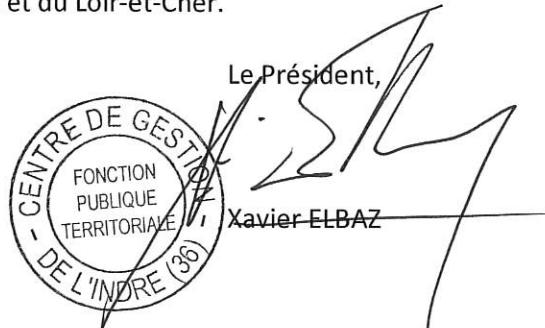
Vu la délibération du 5 septembre 2022 autorisant la signature des conventions de participation interdépartementales en santé et en prévoyance,

Considérant qu'il convient d'organiser, à l'échelle interdépartementale entre les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher, les modalités de pilotage des conventions de protection sociale complémentaire, sur la durée des conventions de participation, afin de veiller au bon déploiement de ces deux conventions avec un taux de mutualisation permettant de garantir l'équilibre des conventions dans la durée,

Vu le projet de convention, ci-annexée,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de pilotage des conventions de participation en santé et prévoyance intervenues entre les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-12

Séance du 13 Mars 2023

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Considérant que les employeurs publics doivent mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation, et de les accompagner et soutenir dans les démarches,

Considérant que les Centres de Gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales qui en font la demande,

Considérant que l'association France Victimes 36 est un acteur compétent en matière d'accompagnement des victimes d'actes de violence, de discrimination et de harcèlement, et qu'il est un partenaire naturel pour intervenir en soutien et protection des victimes et des signalants et les orienter vers les autorités compétentes

Considérant la mise en œuvre de ces actions et l'utilité de soutenir l'action de cette association au bénéfice des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion,

Vu la demande d'attribution d'une subvention formulée par l'Association France Victimes 36,

Vu la saisine du Comité Social Territorial,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ARTICLE 1 – CREE un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

ARTICLE 2 – DECIDE de mettre en place ce dispositif dans le cadre d'un partenariat avec France Victimes 36 et AUTORISE le Président du Centre de Gestion ou son représentant à mettre au point et signer la convention avec France Victimes 36 à cet effet.

ARTICLE 3 – DECIDE d'attribuer à l'Association France Victimes 36 une subvention annuelle d'un montant de 500 euros pour l'année 2023.

ARTICLE 4 - AUTORISE LE Président ou son représentant à signer les conventions d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes avec les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés de l'Indre.

ARTICLE 5 – FIXE les tarifs du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes comme suit :

NOMBRE D'AGENTS *	TARIF
1 à 5	20,00 €
6 à 10	35,00 €
11 à 20	60,00 €
21 à 40	100,00 €
41 à 60	160,00 €
61 à 80	260,00 €
81 à 110	450,00 €
110 à 350	750,00 €
+ de 350	2 000,00 €

*Titulaires et contractuels

ARTICLE 6 – ADHERE au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agents du Centre de Gestion.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-13
Séance du 13 Mars 2023

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L421-3 et L.452-38,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Considérant que l'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.

Que le Centre de Gestion a pour compétence d'assurer l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine et l'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel des agents qui en font la demande,

Que le Centre de Gestion observe une croissance des demandes d'accompagnement de la part d'agents ou de collectivités en matière d'accompagnement à l'évolution professionnelle,

Que le pôle emploi a structuré une prestation d'accompagnement à l'évolution professionnelle en lien avec la psychologue du travail en proposant deux parcours en fonction des besoins des agents : un parcours permettant la définition du projet professionnel et un parcours permettant un accompagnement dans la recherche d'emploi,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – CRÉE une prestation d'accompagnement à l'évolution professionnelle au profit des agents des collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de Gestion de l'Indre.

ARTICLE 2 - FIXE le tarif de la prestation accompagnement à l'évolution professionnelle à 1 200 euros et PRÉCISE que sont créés deux parcours de 12 heures relatifs à la recherche d'emploi, d'une part, et à la définition d'un projet professionnel d'autre part.

ARTICLE 3 - AUTORISE LE Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette prestation.

Le Président,



Xavier ELBAZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du six mars deux mille vingt-trois qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ - Président
- Madame Danielle DUPRE-SEGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Patrick JUDALET – Maire de La Châtre
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Madame Michèle PREVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRE – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN- Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Monsieur Jean TORTOSA – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Mathieu MOREAU – Maire de Chaillac (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- Monsieur Nicolas THOMAS – Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Gil AVEROUS – Président de Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Hugues FOUCAULT

Délibération CA-2023-14

Séance du 13 Mars 2023

OBJET : CREATION D'UN SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.812-3 à L.812-5,

Vu le décret 85-603 du 10 juillet 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Considérant la diminution du nombre de médecins de prévention sur le territoire départemental, et la perspective des difficultés de poursuite de cette mission pour les structures de médecine professionnelle qui assurent la surveillance médicale des agents des collectivités et établissements du département,

Considérant l'obligation des employeurs publics en matière de suivi médical des agents,

Vu la sollicitation de l'Etat pour la prise en charge d'une partie de ses agents au sein d'un service de médecine professionnelle inter-fonction publique et l'intérêt du Conseil Départemental, de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour une adhésion à ce service,

Considérant qu'il convient d'acter la création de ce service de médecine du travail afin d'entamer la phase opérationnelle du projet, et notamment de permettre d'entamer le processus de recrutement de l'équipe, sachant que les modalités financières et organisationnelles devront être mises au point lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ARTICLE 1 – DECIDE la création d'un service de médecine du travail.

ARTICLE 2 – DECIDE la création :

- d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des médecins territoriaux
- d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux
- d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

ARTICLE 3 - DECICE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique, des agents contractuels de droit public pourront être recruté compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions. Le contrat sera conclu pour une durée déterminée d'une durée de trois ans renouvelables une fois.

ARTICLE 4 – INDIQUE que dans la mesure où il serait plus opportun de pourvoir tout ou partie des postes par des agents à temps non complet, afin de constituer des équivalents-temps plein, le Conseil d'Administration sera amené à délibérer de nouveau sur le nombre et la quotité de travail de ces postes.

ARTICLE 5 – DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget.



The image shows a circular stamp with the text "CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'INDRE" around the perimeter and the number "136" in the center. A handwritten signature "Xavier ELBAZ" is written across the stamp. Above the stamp, the text "Le Président," is written, and to the right of the stamp, there is a large, expressive handwritten signature.